

Décision

Générale

colonial

Décision n° 17 du 5 janvier 1961 :

n° 17

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
5 janvier 1961

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1961

Date du numéro
31 janvier 1961

TEXTE INTÉGRAL

Une indemnité de déplacement de 225 francs par jour est attribuée au gradé ou garde territorial désigné comme adjoint au gendarme régisseur auxiliaire du camp de travailleurs pénals. Cette indemnité sera payée en fin de mois, avec la solde de l'intéressé.